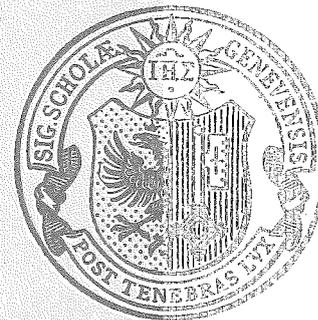


UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1925-26

Ouverture : 15 Octobre 1925 — Clôture : 22 Mars 1926

Les cours commencent le Lundi 26 Octobre 1925

2^{me} ÉDITION

1925

GENÈVE
IMPRIMERIE HENRI SODER, POND-POINT DE PLAINPALAIS, 3
1925

PRIX: 1 Franc.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	34
Institut des Hautes Etudes Commerciales	48
Faculté de Droit	52
Faculté de Théologie	59
Faculté de Médecine	64
Institut Dentaire	78
<hr/>	
Prix universitaires	83
Renseignements généraux	95
Caisse d'assurance	103
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	106

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1925-26

Ouverture : 15 Octobre 1925 — Clôture : 22 Mars 1926

Les cours commencent le Lundi 26 Octobre 1925

2^{me} ÉDITION

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

1500 s. r. IX. 25.

GENÈVE
IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1925

PRIX : 1 FRANC.

Ouverture du semestre d'hiver : le 15 octobre 1925 ; clôture : le 22 mars 1926.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le lundi 26 octobre. Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1924-1926, est composé de :

MM. Georges WERNER, *Recteur* ;
William-E. RAPPARD, *Vice-Recteur* ;
Emile CHAIX, *Secrétaire* ;

et de

MM. Léon-W. COLLET, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Ernest ROCHAT, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1925-26

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Léon-W. COLLET, Doyen.

M. Henri Fehr, prof. ord.	Salle
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	20.
<i>Géométrie infinitésimale.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Calcul vectoriel.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	20.
<i>Colloque mathématique</i> (avec MM. les prof. MIRIMANOFF et WAVRE).	
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Calcul tensoriel.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	20.

M. Dmitry Mirimanoïf , prof. extr.		
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.	20.
Vendredi, à 11 heures.		
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des fonctions elliptiques.	2 h.	20.
Lundi et mardi, à 16 heures.		
M. Raoul Gautier , prof. ord.		
<i>Astronomie générale.</i>	2 h.	20.
Mardi et mercredi, à 10 heures.		
<i>Météorologie (climatologie).</i>	2 h.	20.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
M. Emile Chaix , prof. ord.		
<i>Géographie physique (géophysique systématique).</i>	2 h.	
Samedi, de 16 à 18 heures.		Lab. Géographie physique ¹ .
M. Ch.-Eugène Guys , prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	Aula.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>		
Une après-midi par semaine.		
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		
<i>Exercices d'électricité appliquée</i> (avec M. le professeur A. SCHIDLOF).		
Jeudi, de 9 heures à midi.		Lab. sous-sol.
[Ces exercices n'ont lieu qu'au semestre d'hiver.]		
M. Arthur Schidlof , prof. extr.		
<i>Electricité appliquée (courants alternatifs).</i>	1 h.	44.
Samedi, à 9 heures.		
<i>Thermodynamique.</i>	1 h.	44.
Lundi, à 9 heures.		
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.	34.
Jeudi, à 17 heures.		

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Amé Pictet , prof. ord.		
<i>Chimie inorganique.</i>		5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
		Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et inorganique).		Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Lab. Chim. org. et inorg.
M. Emile Briner , prof. ord.		
<i>Chimie théorique</i> (1 ^{re} partie).		
Cours général.		1 h.
Vendredi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique</i> (2 ^{me} partie).		
Réalité moléculaire; réalité atomique; théorie électronique des réactions chimiques.		1 h.
Samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i>		
Matières premières et produits intermédiaires de l'industrie organique.		1 h.
Lundi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
Métallurgie du fer et électrometallurgie.		1 h.
Mercredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférences de chimie technique et théorique :</i>		
<i>La catalyse et ses applications.</i>		1 h.
Mardi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>		
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques.		
II. Travaux avancés de chimie technique et d'électrochimie.		
III. Travaux de recherches.		Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].		Lab. Chim. techn. et théor.
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
I. Exercices pratiques de chimie physique.		
Une demi-journée par semaine.		
II. Travaux pratiques journaliers.		
Programme du doctorat.		
III. Travaux de recherches.		Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].		Lab. Chim. techn. et théor.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Louis Duparc, prof. ord.		
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. ¹ .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Analyse technique.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux pratiques de minéralogie (cristallographie).</i>	2 h.	
Samedi, de 14 à 16 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Détermination des minéraux au chalumeau.</i>	2 h.	
Mercredi, de 9 à 11 heures.		Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Laboratoire de minéralogie (recherches).</i>		
Tous les jours.		
<i>Grand laboratoire de chimie analytique, pour les étudiants en chimie, en pharmacie et en médecine.</i>		
Tous les jours.		

M. Paul Wenger, prof. extr.		
<i>Essais par voie sèche.</i>	2 h.	
Jeudi, de 8 à 10 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Analyse des huiles.</i>	1 h.	
Vendredi, à 8 heures.		Ec. de Chimie. P.A.

M. Louis Chavanne, prof. ord.		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 h.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Urologie.</i>	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Laboratoire d'analyse et recherches de chimie pharmaceutique, de chimie alimentaire et d'urologie.</i>		
Tous les jours.		

¹ Petit amphithéâtre.

M. Emile Guyénot, prof. ord.		
<i>Zoologie générale.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		30.
<i>Zoologie descriptive.</i>	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.		30.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.	
Jeudi, à 9 h., ou samedi, à 14 h.		Inst. de Zool. et d'Anat. comp. ¹
<i>Travaux journaliers de zoologie et de microscopie.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Inst. de Zool. et d'Anat. comp.
<i>Laboratoire de recherches.</i>		
Tous les jours.		Inst. de Zool. et d'Anat. comparée et Station de Zool. expériment. ²

M. Emile André, prof. ord.		
<i>Zoologie lacustre [avec exercices pratiques sur le lac].</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		17.
<i>Protistologie (avec démonstrations au laboratoire).</i>	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		17.
<i>Parasitologie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		17.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre [s'adresser au professeur].</i>		Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac ³ .

M. Robert Chodat, prof. ord.		
<i>Botanique. — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes.</i>	5 h.	
Lundi, de 17 à 19 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.		Aula.
<i>Ferments et bactéries.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.</i>		
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.	
Une demi-journée, mercredi ou jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>		
Tous les jours.		Institut de Botanique.

¹ Université.

² Chemin Sautter, 16.

³ Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

M. Alfred Lendner, prof. ord.
Pharmacognosie. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h. Lab. de Pharmacogn.¹
Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique. 3 h.
 Samedi, de 9 à midi. Lab. de Pharmacogn.
Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.
 [A organiser au cours du semestre.]

M. Léon-W. Collet, prof. ord.
Géologie de la Suisse. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. Amphithéâtre du Bâtiment d'Hygiène².
Paléontologie des invertébrés. 4 h.
 Jeudi, à 9 heures. Amph. du Bâtiment d'Hygiène².
Répétitoire de paléontologie. 4 h.
 Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Labor. de Géol.²
Exercices pratiques de géologie. 3 h.
 Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géologie.
 Une séance d'exercices pratiques, réservée aux étudiants qui sont dans l'enseignement primaire, pourra être organisée un soir de 20 h. $\frac{1}{2}$ à 22 h. $\frac{1}{2}$, si le nombre des inscriptions est suffisant.

Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.
 [S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.
Laboratoire partiel.
 Cinq demi-journées Labor. de Géol.
Laboratoire complet.
 Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi. Labor. de Géologie.
Excursions géologiques.
Colloquium géologique.
 Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Lab. de Géologie.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

² Bâtiment d'Hygiène, quai de l'École de Médecine.

M. Eugène Pittard, prof. ord.
Anthropologie générale.
 Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h.
 Lundi et mardi, à 18 heures. 30.
 Morphologie comparative : les races et les milieux.
 — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. 46.
Conférence. 1 h.
 Mercredi, à 11 heures. 57.
Répétitoire du cours.
 Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie¹.
Travaux pratiques.
 Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.
Excursions (à organiser au cours du semestre).

M. Edouard Claparède, prof. ord.
Psychologie expérimentale. — La vie affective et la volonté. 2 h.
 Lundi et mardi, à 11 heures. 30.
Conférence. — Problèmes de psychologie générale et génétique. 1 h.
 Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie².
Exercices pratiques. — Les méthodes expérimentales ; psychométrie. Sensations et perceptions. 3 h.
 Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.
Recherches spéciales.
 Tous les jours. Lab. de Psychologie.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES

Le mardi, à 17 heures (pendant une moitié de semestre). Salle 30.
 L'ordre des conférences sera annoncé dans les journaux et affiché à l'Université (cadre de la Faculté des Sciences).

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

² Rue Charles-Bouquet, 4.

LIMNOLOGIE (Etudes des lacs)

Le mardi, à 17 heures (pendant une moitié de semestre). Salle 30.

L'ordre des conférences sera annoncé dans les journaux et affiché à l'Université (cadre de la Faculté des Sciences).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Jean Carl, D^r phil. <i>Les mammifères</i> : Classification et répartition géographique. Vendredi, à 17 heures.	1 h. 30.
M. André Chaix, D^r ès sc. <i>Lecture et interprétation de cartes.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Lab. de Géographie physique ¹ .
M. Emile Cherbuliez, D^r ès sc. <i>Compléments de chimie organique</i> : Série aromatique. Mardi, à 14 h., et jeudi, à 8 heures.	2 h. Ecole de Chimie. G.A.
<i>Chimie des matières protéiques.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. Ecole de Chimie. G.A.
M. H. Heinis, D^r ès sc. <i>Examen de l'intelligence.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. 30.
M. B.-P.-Georges Hochreutiner, D^r ès sc. <i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i> Samedi, à 17 heures.	1 h. 44.
M. Henri Lagotala, D^r ès sc. <i>Géologie du quaternaire.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<i>Prospection du pétrole.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h. Ec. Ch. Lab. de Minéralogie.
M. Fernand Lévy, D^r ès sc. <i>Groupes polyédriques.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Henri Paillard, D^r ès sc. <i>Chimie technique des parfums.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M. Edouard Paréjas, D^r ès sc. <i>Pétrographie des roches sédimentaires.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h. 44.
M. Arnold Pictet, D^r ès sc. <i>Entomologie expérimentale.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 17.
M. Louis Reverdin, D^r ès sc. <i>La Suisse préhistorique (anthropologie et archéologie).</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 17.
M. Georges Tiercy, D^r ès sc. <i>Mécanique appliquée.</i> — Balistique extérieure. Jeudi, à 8 heures.	1 h. 20.
M^{lle} Ida Welt, D^r ès sc. <i>Notions pratiques de biochimie.</i> Mardi, à 11 heures.	1 h. 17.
<i>Histoire de la chimie.</i> Mercredi, à 11 heures.	1 h. 17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique et de Pharmacie ainsi que la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.*

(MENTION A). — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ; — 3. La Zoologie ; — L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Physique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au choix : Physiologie humaine, Eléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique et Météorologie (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie compa-

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

rée; — 3. La Psychologie expérimentale; — 4. La Physiologie humaine; — 5. La Physique; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat: l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

A. Cours.

1^{re} ANNÉE. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1^{re} partie (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux².

3^{me} ANNÉE. — Chimie théorique, 2^{me} partie (1 semestre). — Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux².

7^{me} semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux².

B. — Exercices pratiques.

1^{re} ANNÉE. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été: Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines: Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

3^{me} ANNÉE. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été: Excursions techniques; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} ANNÉE. — Chimie analytique.

2^{me} ANNÉE. — Chimie analytique.

5^{me} semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6^{me} semestre. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} ANNÉE. — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie analytique. — Cours spéciaux².

3^{me} ANNÉE. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux².

4^{me} ANNÉE. — Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Voir la note 2 à la page 14.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de Pharmacie*¹ sont priés de se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

¹ Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations indiquées à la page 73 du présent programme.

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.
P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. = Institut de Botanique.

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. = Lab. de Géologie. L.M. = Lab. de Minéralog.
L.G.P. = Laboratoire de Géographie Physique.
L. P. = Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Wavre	20	Wavre	20	Wavre	20	Wenger Collet Cherbuliez Tiercy	E.C.P.A. 30 E.C.G.A. 20	Wavre	20	Wavre	20
	Collet	30	Collet	30	Collet	30			Wenger Collet Cherbuliez Tiercy	E.C.P.A. 30 E.C.G.A. 20		
9 à 10	Fehr	20	Guye	Aula	Guye	Aula	Fehr	20	Guye	Aula	Guye	Aula
	Schidlof	44			Duparc	E.C.10	Guye Wenger Collet	L.Ph. E.C.P.A. 30	Claparède	L.Ps.	Schidlof	44
10 à 11	Fehr	20	Gautier	20	Gautier	20	Fehr	20	Gautier	20	Gautier	20
	Chavanne Guyénot	E.C.P.A. 30	Chavanne Guyénot	E.C.P.A. 30	Duparc Chavanne Guyénot	E.C.10 E.C.P.A. 30	Guye	L.Ph.	Chavanne Guyénot Claparède	E.C.P.A. 30 L.Ps.	Chavanne Guyénot Lendner	E.C.P.A. 30 L.Ph.
11 à 12					Fehr	20	Wavre	20	Mirimanoff	20	Fehr	20
	Amé Pictet Duparc Claparède	E.C.P.A. E.C.P.A. 30	Amé Pictet Duparc Claparède Welt	E.C.G.A. E.C.P.A. 30 17	Amé Pictet Duparc Pittard Welt	E.C.G.A. E.C.P.A. 57 17	Guye Pittard	L.Ph. L. Anthr.	Amé Pictet Briner Claparède	E.C.G.A. E.C.A.C.S. L.Ps.	Amé Pictet Briner Lendner	E.C.G.A. E.C.A.C.S. L.Ph.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15		Wavre 20 Collet L.Géol. Cherbuliez E.C.G.A.	Cherbuliez E.C.G.A. Heinis 30		Claparède L.Ps.	Duparc E.C.10
15 à 16		Wavre 20 Collet L.Géol.	Chavanne E.C.P.A.			Duparc E.C.10
16 à 17	Mirimanoff 20	Mirimanoff 20 Collet L.Géol. André 17	Fehr 20 André 17		Guyénot 30	Chaix L.Géogr.
17 à 18	Wavre 20 Duparc E.C.10 Chodat Aula	Duparc E.C. Conférences 17 Lendner L.Ph.	Fehr 20 Duparc E.C.10 Chodat Aula Lendner L.Ph. Reverdin 17	Schidloff 34	Fehr 20 Chodat Aula Lendner L.Ph. Carl 30 Lagotata L.M.	Chaix L.Géogr. Chodat Aula Hochreutiner 44
	Lendner L.Ph.					
18 à 19	Wavre 20 Briner E.C.A.C.S. Chodat Aula Pittard 30	Wavre 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30 Amé Pictet 47	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 46 Hochreutiner 44		Fehr 20 André 17 Chodat L.Ph. Paréjas 44	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin, prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Eschyle. <i>Les Sept contre Thèbes.</i>	2 h. 47.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	
<i>Odysée</i> , V, 8.	2 h. 47.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	
<i>Littérature grecque.</i> — L' <i>Odysée</i> .	1 h. 46.
Mercredi, à 15 heures.	
<i>Conférence de littérature.</i> — Questions choisies sur l' <i>Odysée</i> .	1 h. 47.
Mercredi, à 9 heures.	
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation. [S'adresser au professeur.]	
M. Paul Oltramare, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
Juvénal, <i>Satires.</i> — Cicéron, <i>Lettres à Atticus</i> , livre 1 ^{er} .	4 h. 45.
Mardi et samedi, à 8 et à 9 heures.	
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Les historiens des derniers temps de la République.	2 h. B.P. ¹
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire

M. Albert Thibaudet, chargé de cours.	
<i>Littérature française.</i> — a) Les mémoires de gentils-hommes de Brantôme à Saint-Simon. b) La vie littéraire dans la deuxième moitié du XIX ^e siècle d'après le Journal des Goncourt.	2 h. Aula.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	
<i>Conférence.</i>	2 h. 47.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	
M. Ernest Muret, prof. ord.	
<i>Littérature italienne.</i> — Le quatorzième et le quinzième siècle.	1 h. 46.
Vendredi, à 10 heures.	
<i>Histoire et comparaison des langues romanes.</i> — Le nom et le verbe.	2 h. 46.
Lundi et mardi, à 10 heures.	
<i>Conférences :</i>	
Explication des <i>Extraits des Chroniqueurs français</i> , publiés par G. Paris et A. Jeanroy.	2 h. B.P. ¹
Jeudi, à 10 et à 11 heures.	
Explication du <i>Decameron</i> de Boccace.	1 h. B.P. ¹
Mercredi, à 10 heures.	
M. Alexis François, prof. ord.	
<i>Les moyens d'expression artistiques de la langue française.</i>	1 h. 46.
Vendredi, à 15 heures.	
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h. 57.
Samedi, à 10 heures.	
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h. 47.
Mardi, à 18 heures.	
<i>Conférence.</i> — Commentaire du premier livre des <i>Confessions</i> de J. J. Rousseau.	1 h. B.P. ¹
Samedi, à 9 heures.	

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.	
<i>Gœthe.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
<i>La poésie de la Suisse allemande : De Haller à Spitteler.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférence. — Conrad Ferdinand Meyer.</i>	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B. P ¹ .
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs anglais. — Shakespeare : Macbeth.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	47.
Shelley, <i>Poems.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
<i>Histoire de la littérature anglaise. — Shakespeare, sa vie, son œuvre; les controverses sur la paternité du théâtre shakespearien.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	45.
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale et stylistique. — L'étude systématique des moyens d'expression. Applications au français et à l'allemand.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i>	2 h.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Lundi, à 16 heures, et samedi, à 10 heures.	46.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Cours spécial. — Les grands systèmes de la philosophie chrétienne : saint Augustin et saint Thomas d'Aquin.</i>	1 h.
Jeu-di, à 11 heures.	45.
<i>Conférence. — Explication de textes philosophiques : Lachelier, Du fondement de l'induction (Paris, Alcan).</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Philosophie générale et philosophie morale.</i>	
<i>Cours. — Les grandes doctrines morales dans l'antiquité gréco-latine.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence. — Etudes sur la morale d'Aristote, comparée avec les autres morales de l'antiquité. — Dissertations et discussions.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	47.
M. Frank Grandjean , prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance. — L'intuition. Etude psychologique et logique de cette faculté.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	49.
M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Histoire de la pédagogie. — Histoire de l'éducation morale à partir de Rousseau.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	46.
<i>Conférence. — L'enfant et la beauté. Constatations expérimentales. Travaux d'élèves. Discussions.</i>	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	57.
M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>Science de l'éducation. — Le mensonge chez l'enfant. Psychologie et éducation.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	47.
<i>Pédagogie expérimentale. — L'école « sur mesure » : individualisation et différenciation.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	47.
<i>Conférence. — Travaux en relation avec le certificat de pédagogie.</i>	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	I.R ¹ .

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Boanet, 6.

	Salle
M. Francis De Crue, prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — La France et le grand Frédéric.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — L'Empire, l'Eglise et la Royauté franque.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Chartes carolingiennes et capétiennes.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire.</i> — Critique des textes; exercices pratiques; auteurs de la licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Analyse critique des principaux traités de paix modernes.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
M. Charles Seitz, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce à l'époque des guerres médiques et de la guerre du Péloponèse.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine.</i> — La Révolution française jusqu'en 1792.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de relations relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	58.

	Salle
M. Charles Borgeaud, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Genève suisse par les combourgeoisies de Fribourg, Berne et Zurich.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50
	et Archives d'Etat (salle Harvey).
M. William E. Rappard, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — La révolution industrielle au XVIII ^e siècle et ses conséquences économiques et sociales.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — La théorie de la valeur dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	57.
<i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. Waldemar Deonna, prof. ord.	
<i>Archéologie; histoire de l'art.</i>	
L'art grec au V ^e siècle avant J. C.	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire pratique.</i>	
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 34.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

	Salle
M. Bernard Bouvier , prof. hon.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Syntaxe française depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	4 h.
Samedi, à 14 heures.	57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.	
<i>Mœurs et institutions de la France. — L'ancien régime : Questions choisies.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Méthodologie du français. — 1^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 16 et à 17 heures.	Ec. B ^d James-Fazy.
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil., privat-docent.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	57.
<i>Grammaire historique.</i>	2 h.
Jeudi, à 14 heures, et samedi, à 16 heures.	57.

M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique.	
Exercices d'articulation; exercices de transcriptions phonétiques et lecture de textes phonétiques.	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	28.
Lundi et vendredi, à 16 heures.	
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes allemands.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	44.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes anglais.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	57.
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	45.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi , D ^r phil.	
<i>Bergson, ses précurseurs, ses adversaires, ses continuateurs.</i>	4 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. — I. De la Pléiade à Voltaire.</i>	2 h.
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.	44.
M. Georges Cuendet , D ^r ès lettres.	
<i>Grammaire comparée du germanique. — Explication de textes.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire des religions. — Zoroastre et le mazdéisme.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	45.

	Salle
M. Otto Hassler, Dr phil.	
<i>Cours pratique de langue allemande</i> : Lecture, exercices de rédaction et de traduction.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	17.
<i>Lecture d'auteurs</i> prescrits pour la licence.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	57.
M^{lle} Pauline Long, Dr ès lettres.	
<i>Recherches sur l'histoire de la musique en Suisse.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	47.
M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.	
<i>Histoire nationale et sciences auxiliaires.</i> — Travaux pratiques.	2 h.
(Jours et heures à fixer.) Archives d'Etat (salle Harvey).	
M. Edmond Privat, Dr ès lettres.	
<i>Histoire de la langue internationale.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	45.
M. François-Frédéric Roget.	
<i>Langue et littérature anglaises.</i>	
Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeareiens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais. au gré des intéressés.	2 h.
Lundi et mercredi, à 16 heures.	49.
Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX ^e siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme.	2 h.
Vendredi, à 15 et à 16 heures.	44.
M. Georges Thudichum.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique : Les sons du français.	
Correction des accents étrangers.	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	28.
M. Antoine Velleman, Dr phil.	
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>	
Division inférieure : Interprétation de <i>Lady Windermere's fan</i> , a play about a good woman, by <i>Ibsen Wilde.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	43.

	Salle
Division supérieure : Le même sujet, commenté entièrement en langue anglaise ; exercices de récitation et de mise en scène, éventuellement, représentation de toute la comédie.	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	45.
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i>	
Cours élémentaire de langue ladine.	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	45.
M. Nicolas Zaytzeff.	
<i>Cours pratique de langue russe.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	17.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes⁴. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

⁴ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Depuis 1922, le programme des Cours de Vacances est étendu aux questions internationales contemporaines et, depuis 1923, aux sciences naturelles.

Les Cours de Vacances de 1926 auront lieu du milieu de juillet à la fin d'août. Le programme comprendra :

1^o *Langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX^e siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2^o *Questions internationales contemporaines*, par des professeurs de l'Université de Genève ou d'autres Universités suisses, et des ressortissants — qualifiés par leurs études ou leurs fonctions — des pays étudiés.

3^o *Sciences naturelles* (pour les étudiants avancés). — Botanique (dans les Alpes). — Zoologie lacustre, Limnologie et Planctologie. — Anthropologie préhistorique.

Un voyage de quelques jours sera organisé, pour tous les participants aux Cours de Vacances, autour du Lac de Genève, à Zermatt et à Chamonix.

Chaque semaine, la journée du samedi sera réservée à des excursions ou à des promenades dans les environs de Genève.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Éducation)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Éducation morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Éducation des petits. — Éducation physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. A. = Ecole suisse-allemande.
 L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.
 I. R. = Institut J. J. Rousseau.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Martin	47	Oltramare	45			Thibaudet Velleman	47 45			Oltramare	45
9 à 10	Martin	47	Oltramare	45	Martin De Crue	47 57	Thibaudet Mercier (S.F.)	47 57	Reverdin Cuendet	47 45	Oltramare François	45 B.P.
10 à 11	Muret	46	Martin Muret	47 46	Muret Seitz	B.P. 45	Muret Seitz Bouchardy (S.F.)	B.P. 45 57	Muret Bohnenblust Rappard	46 B.P. 45 57	François Bally Seitz	57 46 45
11 à 12	Bohnenblust Borgeaud	45 49	Martin Borgeaud	47 49	Choisy De Crue Pittard	47 45 57	Werner Seitz Pittard Sechehaye (S.F.)	B.P. 45 58 57	Bohnenblust Choisy De Crue Rappard	B.P. 47 45 57	Bally Seitz	45 58

I. R. = Institut Rousseau.
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.
 S. F. = Séminaire de français moderne.
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15											Werner François (S.F.)	47 57
15 à 16	Courtois Cuendet	44 45	Reverdin De Crue	46 45	Martin De Crue Benrubi	46 58 45			François De Crue Roget	46 45 44	Werner	47
16 à 17	Bally Werner Bovet Thudichum (S.F.) Hassler Roget	46 45 47 28 17 49	Bally Bovet Rappard de Ziegler (S.F.)	45 I.R. 46 57	Werner Malche Rappard Zbinden (S.F.) Roget	45 57 46 Bd J.F. 49	Borgeaud	50	Werner Bovet Borgeaud Thudichum (S.F.) Hassler Roget	45 47 49 28 57 44	Borgeaud Sechehaye (S.F.)	49 57
17 à 18	Bally Deonna Thudichum	45 46 28	Bally Grandjean Bovet Roussy (S.F.) Courtois	45 49 I.R. 57 44	Oltramare Malche Rappard Zbinden (S.F.) Benrubi Long	B.P. 57 30 Bd J.F. 45 47	Borgeaud Velleman	50 45	Choisy Grandjean Deonna Zbinden (S.F.) Thudichum	45 49 46 57 28		
18 à 19	Bohnenblust Malche Pittard B. Bouvier (S.F.) Zaytzeff	45 46 30 57 17	François Malche Pittard Courtois (S.F.) Roussy (S.F.) Privat	47 46 30 44 57 45	Oltramare	B.P.	Thibaudet Velleman	Aula 45	Thibaudet Sechehaye (S.F.)	Aula 57		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Doyen.

Salle

M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie.</i>	2 h.
Sociologie générale et morphologie sociale. Vendredi, à 16 heures.	48.
Physiologie sociale: Fonctions juridiques. Vendredi, à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale.</i>	2 h.
Droits et devoirs dans l'ordre économique. Lundi, à 16 heures.	30.
Les fins individuelles de la politique économique. Lundi, à 17 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Sociologie et économie sociale.	2 h.
Lundi, de 10 heures à midi.	17.
Cours de journalisme et de systèmes politiques. Lundi, à 11 heures.	17.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale.</i> — Travaux de conférence.	1 h.
Samedi, à 18 heures.	48.
<i>Economie publique (cours et conférence).</i> — Régies directes, régies autonomes et entreprises mix- tes.	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.

Salle

M. William-E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — La révolution industrielle au XVIII ^e siècle et ses conséquences économiques et sociales.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — La théorie de la valeur dans la litté- rature économique depuis Ad. Smith.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	57.
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. Charles Burky , chargé de cours.	
<i>Géographie humaine :</i>	
<i>Cours général :</i> III. Les densités (le peuplement, les agglomérations, l'Etat).	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Cours spécial :</i> Les problèmes du jour à la lumière des valeurs anthropogéographiques.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	46.
<i>Conférence :</i> La Méditerranée.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	Salle de Conférences de la Faculté ¹ .
M. Liebmann Hersch , prof. ord.	
<i>Statistique générale.</i> — Aperçu historique ; prémisses théoriques ; méthodes d'observation ; principes d'analyse ; représentation graphique.	2 h.
Jeudi et samedi, à 11 heures.	46
<i>Statistique spéciale.</i> — Les corrélations et leur calcul.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Conférence.</i> — Analyses de documents et d'ouvrages statistiques et complément des cours.	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	46.
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	
(Jours et heures à fixer.)	

¹ Rue de l'Université, 7.

M. Hans Toendury, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie commerciale.</i> — L'exploitation commerciale des entreprises : Méthodes d'achat et de vente dans l'industrie et dans le commerce (suite et fin). L'organisation corporative des intérêts commerciaux.	4 h.
Mercredi, à 10 h.; jeudi, à 9 h.; vendredi, à 8 et à 9 h.	46.
<i>Conférence d'économie commerciale.</i> — Discussion de travaux se rapportant au commerce extérieur de la Suisse.	
	2 h.
Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures.	47.
<i>Cours pratique de calculs commerciaux et financiers</i> pour les étudiants sans maturité commerciale et pour les élèves de l'Institut sans diplôme commercial (cours donné par l'assistant).	
	2 h.
Samedi, de 9 à 11 heures.	44.
 M. Edouard Folliet, prof. ord.	
<i>Bilan.</i> — Définition, utilité, but. Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Le Bilan et le compte de Profits et Pertes dans les Sociétés anonymes. Analyse de bilans.	
	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	46.
<i>Bourse.</i> — Organisation. Etude des divers marchés. Opérations au comptant, à prime, stellage. Report.	
	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité.	
	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	46.
<i>Cours complémentaire de comptabilité.</i> Exercices de comptabilité pour les étudiants sans maturité commerciale et pour les élèves de l'Institut sans diplôme commercial (cours donné par l'assistant).	
	2 h.
Lundi, de 14 à 16 heures.	46.

M. Georges Sauser-Hall, prof.	
<i>Droit commercial.</i>	2 h.
Mardi et jeudi, à 14 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	
	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	Salle de Conférences de la Faculté ¹ .

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
 M. Emile Guyénot, prof. ord.	
<i>Zoologie générale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
<i>Zoologie descriptive.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	30.
 M. Robert Chodat, prof. ord.	
<i>Botanique.</i> — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes.	
	5 h.
Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.	Aula.
 M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	
	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
Morphologie comparative: les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	
	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	46.

¹ Rue de l'Université, 7.

M. Edouard Claparède , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — La vie affective et la volonté.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
M. Charles Werner , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		45.
M. Henri Reverdin , prof. ord.		
<i>Philosophie générale et philosophie morale.</i>		
<i>Cours.</i> — Les grandes doctrines morales dans l'antiquité gréco-latine.	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		48.
M. Frank Grandjean , prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — L'intuition. Etude psychologique et logique de cette faculté.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 17 heures.		49.
M. Albert Malche , prof. ord.		
<i>Histoire de la pédagogie.</i> — Histoire de l'éducation morale à partir de Rousseau.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — L'enfant et la beauté. Constatations expérimentales. Travaux d'élèves. Discussions.		
Mercredi, de 16 à 18 heures.	2 h.	57.
M. Pierre Bovet , prof. ord.		
<i>Science de l'éducation.</i> — Le mensonge chez l'enfant. Psychologie et éducation.	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.		47.
<i>Pédagogie expérimentale.</i> — L'école « sur mesure » : individualisation et différenciation.		
Lundi, à 16 heures.	1 h.	47.

M. Francis De Crue , prof. ord.		
<i>Histoire moderne.</i> — La France et le grand Frédéric.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 15 heures.		45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — L'Empire, l'Eglise et la Royauté franque.		
Mercredi, à 9 heures.	1 h.	57.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Chartes carolingiennes et capétiennes.		
Mercredi, à 15 heures.	1 h.	58.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Analyse critique des principaux traités de paix modernes.		
Vendredi, à 11 heures.	1 h.	45.
M. Charles Seitz , prof. ord.		
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce à l'époque des guerres médiques et de la guerre du Péloponèse.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		45.
<i>Histoire contemporaine.</i> — La Révolution française jusqu'en 1792.		
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	2 h.	45.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Histoire nationale</i> — Genève suisse par les bourgeoisies de Fribourg, Berne et Zurich.		
Vendredi et samedi, à 16 heures.	2 h.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.		
Lundi et mardi, à 11 heures.	2 h.	49.
M. Waldemar Deonna , prof. ord.		
<i>Archéologie ; histoire de l'art.</i>		
L'art grec au V ^e siècle avant J. G.	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.		46.

M. le Dr X. <i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		Institut de Médecine légale ¹ .
 M. Eugène Borel, prof. ord. <i>Droit international public.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	48.	
<i>L'introduction au droit.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	49.	
 M. Georges Werner, prof. ord. <i>Droit public général.</i>	2 h.	
Lundi et mardi, à 10 heures.	49.	
<i>Droit public suisse.</i>	3 h.	
I. Principes généraux et organisation.		
Lundi et mardi, à 11 heures.	48.	
II. Droits individuels.		
Mercredi, à 10 heures.	48.	
 M. Hugo de Claparède, prof. ord. <i>Histoire du droit moderne</i> (en particulier du droit germanique et suisse). — I ^o partie : Institutions de droit public.	4 h.	
Vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures.	49.	
 M. Eugène Choisy, prof. ord. <i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.	29.	
 M. le Dr Hector Cristiani, prof. ord. <i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>	4 h.	
Lundi, à 16 h. ; jeudi, de 15 à 17 h. ; et vendredi, à 16 heures.		Institut d'hygiène et de bactériologie ² .

¹ Rue de l'École-de-Médecine.

² Quai de l'École-de-Médecine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel, Dr en sociologie. <i>Histoire économique.</i> — La Révolution française.	1 h.	
Mardi, à 15 heures.	44.	
<i>Histoire économique et sociale de la Suisse et de Genève.</i> — Questions choisies.	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.	44.	
 M. Joseph Bonnet, Dr sc. comm. <i>Opérations de banque</i> (organisation comptable et étude technique des opérations).	1 h.	
Samedi, à 14 heures.	17.	
 M. Jean Carl, Dr phil. <i>Biologie sociale</i> : Genèse et structure des sociétés animales.	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.	30.	
 M. Antoine Pagès. <i>Cours pratique d'espagnol.</i> Interprétation de quelques textes choisis relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 18 heures.	49.	
 M. Antoine Velleman, Dr phil. <i>Cours pratique de langue anglaise</i> : <i>The new Freedom</i> , by Woodrow Wilson (Tauchnitz edition, N ^o 4394), with exercices in discussion.	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.	45.	

Des exercices pratiques d'arithmétique commerciale et de comptabilité, ont lieu le samedi (de 9 à 11 h.) et le lundi (de 14 à 16 h.). Ces leçons, destinées aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce, préparent à l'examen éliminatoire d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des *conférences* sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des *visites* d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle, pédagogique et littéraire de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. — B. Mathématiques ou biologie). — Economique, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Licence générale).

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Géographie humaine. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiver).

2^{me} ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie humaine. — Pédagogie générale. — Histoire économique¹.

3^{me} ANNÉE. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Psychologie expérimentale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3^{me} ANNÉE. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens.

MENTION C

Plan conforme aux programmes d'examens.

¹ Voir note page précédente.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.). — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3^{me} ANNÉE. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée; ^{a)} Commerce et industrie. ^{b)} Finances privées.)

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Géographie humaine.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Géographie humaine.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)². — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale.

¹ Voir note p. 43.

² Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

— Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit commercial. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Géographie humaine. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Géographie humaine. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique². — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)¹. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Géographie humaine. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 45.

(XIX^{me} siècle)¹. — Géographie humaine. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit des obligations ou droit public.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Pédagogie. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLLET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes Commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique) et un Diplôme d'Expert-comptable.

PLAN D'ÉTUDES POUR LE DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)³. — Géographie humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial.

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

³ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la Faillite⁴.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)². — Géographie humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences).

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

DIPLOME D'EXPERT-COMPTABLE

Voir la Notice spéciale sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

⁴ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note 3, page précédente.

S. St. = Séminaire de statistique, rue de l'Université, 7.
 S. Conf. = Salle de Conf. de la Faculté, rue de l'Université, 7.

I.H.B. = Institut d'Hygiène et de Bactériologie.
 I.M.L. = Institut de Médecine légale.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jéudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet Borel	46 49	Folliet Borel	46 49	Folliet Borel	46 49	Rappard	48	Töndury	46	Rappard	48
9 à 10	Folliet Fehr Borel Choisy	46 20 48 29	Folliet Borel	46 48	Folliet De Crue Borel	46 57 48	Töndury Vellemann Fehr	46 45 20	Töndury de Claparède	46 49	Töndury de Claparède	44 49
10 à 11	Duprat Guyénot X. G. Werner	47 30 I.M.L. 49	 Guyénot G. Werner	 30 49	Töndury Guyénot Seitz G. Werner	46 30 45 48	Fehr Seitz	20 45	Rappard Guyénot Seitz de Claparède	57 30 45 49	Hersch Töndury Guyénot Seitz de Claparède	S.St. 44 30 45 49
11 à 12	Duprat Claparède Borgeaud G. Werner	47 30 49 48	Claparède Borgeaud G. Werner	30 49 48	Burky	46	Hersch	46	Rappard De Crue	57 45	Hersch	46

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jéudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Folliet	46	Sausser-Hall	48	Töndury	47	Sausser-Hall	48			Bonnet	17
15 à 16	Folliet	46	Reverdin De Crue Babel	46 45 44	Töndury De Crue	47 58	Sausser-Hall Cristiani	S.Conf. I.H.	De Crue Babel	45 44	Milhaud	30
16 à 17	Duprat Ch. Werner Bovet Cristiani	30 45 47 I.H.	Rappard	46	Rappard Ch. Werner Malche	46 45 57	Hersch	46	Duprat Ch. Werner Bovet Borgeaud Cristiani	48 45 47 49 I.H.	Milhaud Borgeaud	48 49
17 à 18	Duprat Chodat Deonna	30 Aula 46	Burky Grandjean	46 49	Burky Rappard Chodat Malche	46 30 Aula 57	Carl	30	Duprat Grandjean Chodat Deonna	48 49 Aula 46	Chodat	Aula
18 à 19	Milhaud Chodat Pittard Malche	48 Aula 30 46	Milhaud Burky Pittard Malche Pagès	48 S.Conf. 30 46 49	Milhaud Pittard	48 30	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	48

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

Salle

M. Charles Borgeaud, prof. ord.

Droit constitutionnel comparé. — Constitution des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française. 2 h. 49.

Lundi et mardi, à 11 heures.

Conférence. — Travaux de séminaire. 2 h. 50.

Jeudi, à 16 et à 17 heures.

et Archives d'Etat.

M. le Dr X.

Médecine légale. 1 h. Institut de médecine légale¹.
Lundi, à 10 heures.

M. Gottlieb Meumann, prof. ord.

Droit privé romain I. (histoire et système). — Droits réels. Obligations, partie spéciale. Successions. 6 h. 49.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 9 h. ; mercredi et jeudi, à 10 heures.

Conférence de droit romain. 2 h. 50.

Lundi, de 15 h. 30 à 17 heures.

Exercices de droit civil allemand (travaux écrits). 2 h. 50.

Mercredi, de 15 h. 30 à 17 heures.

M. Eugène Borel, prof. ord.

Droit international public. 3 h. 48.

Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.

Introduction au droit. 3 h. 49.

Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.

¹ Rue de l'École-de-Médecine.

Salle

M. Paul Logoz, prof. ord.

Droit pénal (partie générale). 5 h. 48.

Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 h., et samedi, à 9 h.

Conférence (travaux personnels des étudiants). 1 h. 48.

Samedi, à 10 heures.

M. Georges Werner, prof. ord.

Droit public général. 2 h. 49.

Lundi et mardi, à 10 heures.

Conférence de droit public général. 1 h. 49.

Mercredi, à 11 heures.

Droit public suisse. 3 h. 48.

I. Principes généraux et organisation.

Lundi et mardi, à 11 heures.

II. Droits individuels. 48.

Mercredi, à 10 heures.

Conférence de droit public suisse. 1 h. 50.

Mercredi, à 14 heures.

M. Hugo de Claparède, prof. ord.

Histoire du droit moderne (en particulier du droit germanique et suisse). — I^{re} partie : Institutions de droit public. 4 h. 49.

Vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures.

Conférence. — Les sources de l'époque franque et du moyen-âge ; discussion de textes. 1 h. 49.

Jeudi, à 11 heures.

Code civil allemand (cours spéciaux pour les étudiants de langue allemande). — Livre I. 3 h. 49.

Mardi, jeudi et samedi, à 16 heures.

Livre II (partie générale). 3 h. 49.

Mardi, jeudi et samedi, à 17 heures.

M. Albert Richard, prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Introduction et partie générale des Obligations (droit suisse et droit français).	5 h.
Lundi, à 9 h.; mardi et mercredi, à 10 h.; jeudi et vendredi, à 11 heures.	17.
Conférence. — Exercices pratiques. Discussion d'espèces.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	50.
Séminaire. — Travaux personnels des étudiants.	
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	50.
M. Georges Sauser-Hall, prof. ord.	
<i>Droit civil comparé.</i> — Partie générale.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	17.
Théorie du droit privé.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	48.
<i>Droit commercial.</i> — Sociétés et droit de change.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.	48.
Conférence de droit commercial pour étudiants en droit.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	50.
M. Edgard Milhaud, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
Conférence générale.	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale.</i> — Travaux de conférence.	1 h.
Samedi, à 18 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — Régies directes, régies autonomes et entreprises mixtes.	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.

M. William E. Rappard, prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Le budget; les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. le Dr Rodolphe Weber, prof. hon.	
<i>Psychiatrie légale</i> [cours libre].	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Robert Guex, prof. extr. [en congé].	
<i>Droit commercial.</i>	
M. Erich Hans Kaden, prof. extr.	
<i>Code civil allemand.</i>	
Droits réels.	3 h.
(Jours et heures à fixer.)	
Successions.	3 h.
(Jours et heures à fixer.)	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Albert Caleb, Dr en droit, lic. ès sc. politiques.	
<i>Code civil allemand.</i> — Partie spéciale. Obligations.	3 h.
Lundi et mardi, à 14 h.; vendredi, à 16 heures.	47.
M. Michel Grodensky, Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — Les méthodes juridiques.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	47.
<i>Sociologie du droit.</i> — Le droit et l'évolution de la liberté.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	48.
<i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Hegel.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	48.
M. Amedeo Ponzzone, Dr en droit.	
<i>Histoire du droit international.</i> — Histoire diplomatique de l'après-guerre. Conférences. Traités. Documents diplomatiques.	1 h.
Lundi, à 17 heures.	49.

M. Jude Suss, Dr en droit.

Exercices de traduction juridique d'allemand en français. 2 h.

Mercredi et vendredi, à 17 heures.

50.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.

1^{re} ANNÉE¹. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations, successions). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit administratif général. — Economie politique.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit romain (conférence). — Droit civil suisse (obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Législation civile comparée (partie générale).

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Législation civile comparée (partie spéciale). — Droit commercial. — Poursuite pour dettes.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Droit public fédéral. — Législation civile comparée (Théorie du droit privé).

Semestre d'été : Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée (partie spéciale). — Droit administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des Lettres* et, à la *Faculté des Sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de Droit.

FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Borel	49	Borel	49	Borel	49	Rappard	46			Rappard	46
	Sauser-Hall	48	Sauser-Hall	48	Sauser-Hall	48	Sauser-Hall	48				
9 à 10	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49	de Claparède	49	de Claparède	49
	Richard	17			Sauser-Hall	17	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48
	Borel	48	Borel	48	Borel	48						
10 à 11	Werner	49	Werner	49	Meumann	49	Meumann	49	de Claparède	49	de Claparède	49
	X.	I.M.L.	Richard	17	Richard	17	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48
	Sauser-Hall	50	Sauser-Hall	48	Werner	48						
11 à 12	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Werner	49	de Claparède	49				
	Werner	48	Werner	48			Richard	47	Richard	17		
14 à 15					Werner	48			Richard	50		
	Caleb	17	Caleb	17					Grodensky	17		
15 à 16	Meumann	50			Meumann	50			Richard	50	Milhaud	30
					Caleb	17			Grodensky	48		
16 à 17	Meumann	50	de Claparède	49	Meumann	50	Borgeaud	50			Milhaud	48
							de Claparède	49	Caleb	17	de Claparède	49
17 à 18			de Claparède	49	Rappard	30	Borgeaud	50				
	Ponzone	49					de Claparède	49			de Claparède	49
					Suss	50			Suss	50		
18 à 19	Milhaud	48	Milhaud	48	Milhaud	48	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	48
									Grodensky	48		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Ernest ROCHAT, Doyen.

	Salle
M. Edouard Montet, prof. ord.	
<i>Archéologie biblique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
M. Eugène Choisy, prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme et de l'Eglise au Moyen âge et à la Renaissance.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Conférence. — Les œuvres françaises de Calvin.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
M. Jules Breitenstein, prof. ord.	
<i>Exégèse du Livre des Actes.</i>	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	28.
<i>Théologie paulinienne.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures	28°

	Salle
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Histoire du Texte du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	29.
<i>Introduction à la théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
M. Ernest Kochat, prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine. — La théologie protestante allemande, son influence sur l'Eglise.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. Jean Gaillard, prof. ord.	
<i>Morale chrétienne. — La morale des relations.</i>	2 h.
Mardi, à 14 h., et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Homilétique. — Etude de quelques orateurs de la chaire.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices pratiques et diction.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
M. Auguste Lemaître, chargé de cours.	
<i>Dogmatique générale. — La religion : la révélation.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Conférence d'apologétique. — L'athéisme : ses formes diverses : ses arguments.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION
Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Georges Berguer, Dr en théologie.	
<i>Les mystiques du XIV^e au XVI^e siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	28.
M. Auguste Gampert, pasteur.	
<i>La religion d'Israël. — Les origines. Le prophétisme jusqu'à Esaïe.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	28.
M. Charles Genequand, pasteur.	
<i>Exégèse pastorale de la 1^{re} Epître de Jean, et de quelques fragments de l'Epître aux Romains.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	29.
M. Henri-A. Junod, missionnaire.	
<i>La vie sociale des Bantous et les méthodes missionnaires.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
M. Frank Thomas, pasteur.	
<i>Sujets de théologie pratique. — Cours et séminaire.</i>	1 h.
Vendredi, à 13 heures.	28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THEOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes. — Mention B. Histoire. — Mention C. Philosophie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur **D^r Hector CRISTIANI**, Doyen.

M. le D^r **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

Anatomie normale. — Splanchnologie. Résumé de l'anatomie du système nerveux central et des organes des sens.

6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi, de 17 à 19 heures.

Aula Ec. Méd.¹

Exercices pratiques de dissection : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 h.

Un *répétitoire facultatif* concernant les questions d'examen a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures.

M. le D^r **X.**

Histologie normale. — 1^{re} partie: Histologie topographique.

3 h.

Lundi, mardi et samedi, à 9 heures.

Ec. Méd.

Embryologie. — 1^{re} partie.

3 h.

Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.

Ec. Méd.

Stomatologie normale et pathologique. — 1^{re} partie.

2 h.

Jeudi, de 10 heures à midi.

Ec. Méd.

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'embryologie et d'histogénie.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le mardi, et le mercredi, de 14 à 16 heures, et le vendredi, de 15 à 16 heures.

Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

M. le D^r **Eugène Bujard**, prof. extr.

Histologie et embryologie systématiques.

2 h.

Mardi, à 17 h., et vendredi, à 14 heures.

Ec. Méd.

M. le D^r **Frédéric Battelli**, prof. ord.

Fonctions de nutrition.

6 h.

Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h. ; mercredi, de 16 à 18 heures.

Ec. Méd.

Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.

Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures.

Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours.

Ec. Méd.

M^{lle} D^r **Lina Stern**, prof. extr.

Chimie physiologique.

2 h.

Lundi et vendredi, à 17 heures.

Ec. Méd.

M. le D^r **Max Askanazy**, prof. ord.

Pathologie générale.

4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h.

Inst. path.¹

Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.

4 h.

a) Démonstrations pour tous les élèves, lundi et jeudi, à 14 heures.

Inst. path.

b) Autopsies pour tous, samedi, de 14 à 16 h.

Inst. path.

c) Autopsies par groupes de trois étudiants, sur convocation.

d) Conférences sur des chapitres choisis d'anatomie pathologique.

Inst. path.

Travaux spéciaux. — Tous les jours.

Inst. path.

M. le D^r **Maurice Roch**, prof. ord.

Clinique médicale.

7 h. ¹/₂

Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30.

Hôp. cant.²

Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).

2 h.

Tous les jours.

Hôp. cant.

Exercices d'auscultation.

2 h.

Mardi, de 17 à 19 heures.

Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, bout. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr Ernest Kummer, prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 1/2 h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi.	Hôp. cant. ¹
<i>Médecine des accidents (partie pratique).</i>	1 h.
Samedi, à 18 heures.	Hôp. cant.
<i>Travaux pratiques.</i>	
Anesthésie, antiseptie.	
Bandages et appareils.	
Pratique urologique et endoscopie.	
[S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
<i>Travaux de laboratoire.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
<i>Stage clinique pour candidats en médecine.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
M. le Dr Oscar Beuttner, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	Clin. obst. et gyn. ²
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	
Samedi, de 8 à 10 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	
M. le Dr Pierre Gautier, prof. extr.	
<i>Clinique infantile</i>	2 h.
Lundi, à 15 h., et mercredi, à 16 heures.	Clin. infant. ³
M. le Dr David Gourfein, prof. ord.	
<i>Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.</i>	
Segment antérieur, pathologie des annexes, paupières, voies lacrymales, de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique, de l'iris, du corps ciliaire et du cristallin. Semeiologie de la chambre antérieure et de la pupille. Rapports de l'ophtalmologie avec la pathologie générale.	4 h.
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures.	Clin. ophtalm. ⁴

¹ Hôpital cantonal.² Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.³ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.⁴ Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr Charles Ladame, prof. ord.	
<i>Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Asile des Aliénés ¹ .
M. le Dr Edouard Long, prof. extr.	
<i>Affections organiques du système nerveux.</i>	
[Ce cours a lieu au semestre d'été.]	
M. le Dr Hugues Oltramare, prof. ord.	
<i>Policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Lundi, mercredi, et vendredi, à 8 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Bernard Wiki, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i>	2 h.
Lundi, à 17 h., et mardi, à 16 heures.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
[S'adresser au professeur.] — Tous les jours.	
M. le Dr Gustave Humbert, prof. ord.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	Policlinique.
<i>Stage d'un mois pour les pratiquants.</i> — Tous les jours.	
<i>Clinique propédeutique et diagnostic médical.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
<i>Chirurgie générale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 18 heures.	Policlinique.
M. le Dr Raoul de Seigneux, prof. ord.	
<i>Cours de policlinique obstétricale et gynécologique.</i>	
Tous les jours. <i>Stage d'un mois</i> (participants limités à deux par mois).	Maternité.
<i>Exercices de diagnostic gynécologique et obstétrical.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	Maternité.

¹ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Amédée Pugat**, prof. ord.
Cours de polyclinique oto-rhino-laryngologique. 4 h.
 (Jours et heures à fixer.) Pol. oto-rhino-laryng.¹

M. le Dr **X.**
Médecine légale. — Cours théorique et pratique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².
Séminaire des accidents du travail (partie théorique). 1 h.
 Mercredi, à 14 heures. Institut de méd. légale.
Cours d'autopsies médico-légales. — Autopsies par les
 élèves selon matériel. — Rédaction de rapports
 médico-légaux. 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi. Institut de méd. légale.
Recherches spéciales. — Tous les jours.
 [S'adresser au professeur].

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
 Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,
 à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie³.
Bactériologie. [A lieu pendant le semestre d'été.] 2 h.
Cours pratique de bactériologie.
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. hon.
Psychiatrie légale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La Tuberculose. Etude clinique. Lutte sociale antituber-
 culeuse. Démonstrations pratiques et visites d'ins-
 titutions. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

¹ Boulevard de la Cluse 42.
² Quai d'Arve.

³ Rue de l'École-de-Médecine.

M. le Dr **Edouard Christin**, privat-docent de neurologie.
*Pathologie du système nerveux végétatif et des glandes
 endocrines.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Chapitres choisis de pathologie chirurgicale. 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de médecine interne. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Cl. méd.

M. le Dr **Charles Du Bois**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Dermatologie et vénérologie élémentaires. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Institut pathol.

M. le Dr **A. L. Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychopathologie sexuelle. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Méthodes psychothérapiques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.
*Les tendances psychologiques et sociales de la psychiatrie
 contemporaine.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Université.

M. le Dr **Jean Golay.**
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
 Mardi, à 14 heures. Clin. dermat.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfrac-
 tion. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.⁴

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de pathologie externe. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

⁴ Rue Alcide Jentzer.

- M. le Dr **Georges Regard**, privat-docent de chirurgie.
Les ressources de la chirurgie moderne. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Université, s. 48.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Semeiologie cardio-vasculaire. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. méd.
- M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.
Cours théorique de psychiatrie (Psychiatrie spéciale). 2 h.
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Université, s. 17.
-
- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Albert Bétrix**.
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 Mardi, de 16 à 18 heures. Institut pathol.
- M. le Dr **Augustin Collomb**.
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clinique.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.
Cours analytique d'histoire de la médecine. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Université.
- Leçons sur le problème de la génération chez les anatomistes
 de la Renaissance.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Université.
- Cours de philosophie médicale.* — Conférences sur Chry-
 sippe et sa philosophie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Université.
- Conférences sur la philosophie des médecins grecs.* 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Université.

- M. le Dr **René Koenig**.
Conférences de gynécologie. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.)
- M. le Dr **Stoyan Kreteff**.
Technique oto-rhino-laryngologique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. cant.
- M. le Dr **Ernest Lévy-Du Pan**.
Répétitoire de gynécologie. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.
Chirurgie infantile. 2 h.
 Mardi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. Gourgas¹.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Criminologie. — Les criminels au point de vue anthro-
 pologique, sociologique et psychologique. Dégéné-
 rescence et criminalité. Crime passionnel. Crime
 politique. 1 h.
 Jeudi, à 17 heures. Univ., salle 44.
- M. le Dr **Charles Perrier**.
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections
 chirurgicales des voies génito-urinaires* (Explora-
 ration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et
 cystoscopie, etc.). 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr **Théodore Reh**.
Puériculture. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Policl. médic.
- M. le Dr **Emile Thomas**.
Conférence de pathologie interne. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Inst. pathol.
- M. le Dr **Charles Waegeli**.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Audit. Maternité.

¹ Rue Gourgas, 15.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Plan des Études médicales.

Le plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} ANNÉE. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). —

Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

2^{me} ANNÉE. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} ANNÉE. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} ANNÉE. — 7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chi-

urgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} ANNÉE. — 9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénérologie. — Polyclinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

Examen fédéral professionnel.

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I. H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

I.R. = Institut J. J. Rousseau.
P. = Polyclinique.
P.O. = Polycl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
Cl. oph. = Clinique ophtalmolog.
Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Beuttner Cl. obst. Oltramare H.C.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst. Oltramare H.C.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst. Oltramare H.C.	Beuttner Cl. obst.
9 à 10	X. E.M.	X. E.M.	X. E.M.	X. E.M.	X. E.M.	X. E.M. Beuttner Cl. obst.
9-10 1/2	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	
10 à 11		Battelli E.M. Martin-Du Pan H.Cgas		X. E.M. Mégevand I.M.L.		Wiki E.M. Veyrassat Pol.
10 1/2 - 12	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	
11 à 12		Martin-Du Pan H.Cgas		X. E.M. Mégevand I.M.L.		Wiki E.M. Veyrassat Pol.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Askanazy I.P.	X. E.M. Mégevand I.M.L. Golay Cl. derm.	X. E.M. Mégevand I.M.L. Ladame A.A.	Battelli E.M. Askanazy I.P.	Mégevand I.M.L. Bujard E.M.	Askanazy I.P.
15 à 16	Gautier Cl. inf.	X. E.M. de Seigneux Mat.	X. E.M. Ladame A.A. Cornioley H.C.	Cristiani I.H.	X. E.M. de Seigneux Mat.	Askanazy I.P.
16 à 17	Battelli E.M. Cristiani I.H.	Battelli E.M. Wiki E.M. Béatrix Mat.	Battelli E.M. Gautier Cl. inf.	Cristiani I.H. de Saussure U.17 Collomb Cl.	Battelli E.M. Cristiani I.H.	Battelli E.M. Du Bois I.P.
17 à 18	Askanazy I.P. Stern E.M. Gourfein Cl. oph. Wiki E.M.	Askanazy I.P. Roch H.C. Bujard E.M. Regard U.48 Béatrix Mat.	Askanazy I.P. Battelli E.M. Gourfein Cl. oph.	Humbert H.C. de Saussure U.17 Collomb Cl. Mitkovitch U.44	Askanazy I.P. Stern E.M.	Gourfein-Welt Cl. oph.
18 à 19	J.-A. Weber Aula E.M. Veyrassat Pol. Gourfein Cl. oph.	J.-A. Weber Aula E.M. Roch H.C. Humbert Pol.	J.-A. Weber Aula E.M. Veyrassat Pol. Gourfein Cl. oph.	Lévy-Du Pan Mat.	J.-A. Weber Aula E.M. Beuttner Cl. obst. Humbert Pol.	J.-A. Weber Aula E.M. Kummer H.C. Audeoud Pol. Thomas I.P.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures ;
mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.

Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
à 8 heures. Inst. dent.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7 h. 30. Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffli**, prof. à l'Institut dentaire.
Couronnes et appareils à pont. 6 h.

Clinique.

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à
17 heures. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **X.**

Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale ; histologie pathologique des tissus dentaires. 1 h.

Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, professeur à l'Institut dentaire.

Chirurgie générale. 1 h.

Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

Bactériologie. 1 h.

Mercredi, à 9 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

Pharmacologie (pour dentistes). 2 h.

Mercredi et jeudi, à 11 heures. Inst. dent.

Oto-rhino-laryngologie. 1 h.

Consultation, présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.

Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi
et vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 72).

Plan des Etudes dentaires ¹.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} ANNÉE. — 1^{er} *Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} *Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} ANNÉE. — 3^{me} *Semestre* : Histologie normale. — Stomatologie normale (1^{re} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} *Semestre* : Histologie normale. — Stomatologie normale (2^{me} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} ANNÉE. — 5^{me} *Semestre* : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. —

¹ Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, voir le Règlement de l'Université.

Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} *Semestre* : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4^{me} ANNÉE. — 7^{me} *Semestre* : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} *Semestre* : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire* (délivré par la Faculté de Médecine), consulter le règlement de l'Université.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Georges WERNER.

Le présent programme (2^{me} édition) est approuvé.

GENÈVE, le 23 septembre 1925.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique:

A. OLTRAMARE.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jehudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet (7.30) Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11		Bardet			Bardet	Julliard
11 à 12		X. Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1926 à 1929.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

4000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*

Le prix sera décerné en juin 1926.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1926.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

4000 fr. — Sujet : *Louis Blanc et les ateliers nationaux à Paris en 1848.*

Le prix sera décerné en juin 1926.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1926.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Frédéric Rauh.*

Le prix sera décerné en juin 1928.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1926, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1926.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FONDATION HARVEY

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1926 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

N. B. — Le sujet sera indiqué en septembre par affiches apposées à l'Université.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

Art. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1926, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1926.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1926, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1926.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être

déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. *E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1926, un prix de littérature française de *vingt-cinq francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1926. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1927.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1927.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1926, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1926.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre ; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1926, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1926.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1926, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1926.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1927, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1927.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1926, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Des conditions et des effets de la demeure du débiteur dans les contrats bilatéraux en droit suisse.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1926.

Le prix pourra être partagé.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1926, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La psychologie des prophètes du VIII^e au VI^e siècle.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1926.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1926, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Perturbations du système nerveux végétatif dans les affections de l'axe cérébro-spinal.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1926, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1927, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Radiothérapie de la tuberculose.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1927, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1926, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1926. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

Georges WERNER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à **6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

3° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4° Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs par branche versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, [soit] comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.
25. GIDE (1923), pour prix dans la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924).
28. Dr Constantin TOPALI (1925).
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925).

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Le Comité de Patronage est composé de :

- MM. le professeur Georges WERNER, recteur, *président*.
Eugène DUCHOSAL, député, *trésorier*.
Robert CHODAT, professeur à la Faculté des Sciences.
Victor MARTIN, doyen de la Faculté des Lettres.
Hans TOENDURY, professeur à la Faculté des Sciences économiques et sociales.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à la Faculté de Droit.
Eugène CHOISY, professeur à la Faculté de Théologie.
Dr Hector CRISTIANI, doyen de la Faculté de Médecine.
Alphonse BERNOUD, président de la Société académique.
Gaston DE MORSIER, président de l'Association des anciens étudiants.
Edouard WEBER, président de l'Association des Intérêts de Genève.
Guillaume FATIO, représentant de « l'Institute of International Education » de New-York.
Dr Henri AUDEOUD, ancien président de la Société académique.
Paul CARRY, député.
Edouard CHAPUISAT, député.
M^{lle} Mathilde GAMPERT, présidente du Foyer des Etudiantes.
M^{me} Paul LACHENAL.
M. Albert NAINE, conseiller administratif.

Secrétaire du Comité de Patronage : M. Georges THUDICHUM, privat-docent

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PERMIS DE SÉJOUR

Pour l'obtention d'un permis de séjour :

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.
 2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.
-

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : *a*) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; *b*) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. OLTRAMARE, André, Conseiller d'Etat, *président*.

GAUTIER, Léopold, Directeur du Collège.

CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.

PITTARD, Eugène, professeur à l'Université.

OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.

ORANGE, Henri, *trésorier*.

GROSGURIN, Louis, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

EXTRAIT DES STATUTS

But. — ART. 1. - Sous le nom de « Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève », il est institué à l'Université de Genève une caisse dont le but est de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

Membres de la Caisse. — ART. 2. - Les étudiants immatriculés, les élèves réguliers de l'Institut Dentaire et de l'Institut des Hautes Etudes commerciales, sont obligatoirement membres de la Caisse.

Cotisation. — ART. 3. - Chaque membre verse, dans le délai réglementaire fixé pour le paiement des droits d'inscription, une cotisation semestrielle de 5 francs.

Aucune dispense ni prorogation de paiement ne peut être accordée.

Soins. Secours. Subventions. — ART. 8. - L'étudiant qui, au cours d'un semestre, contracte une maladie aiguë, a le droit de se faire soigner gratuitement à l'Hôpital Cantonal, en chambre commune, jusqu'à concurrence de 90 jours au maximum pour la même maladie.

Les frais de transport par la voiture de l'Hôpital seront payés par la Caisse maladie.

Si l'étudiant préfère ne pas se faire soigner à l'Hôpital Cantonal, ou si sa maladie n'est pas assez grave pour justifier son admission dans cet établissement, la Caisse d'Assurance lui remboursera ses frais de maladie (médecin, pharmacie, garde, etc.), jusqu'à concurrence de 3 fr. par jour, et pour une somme maximum de 270 fr. pour la même maladie.

Il en serait de même si l'étudiant se faisait soigner à l'Hôpital, en chambre particulière (1^{re} et 2^{me} classe).

Lorsqu'un étudiant aura été soigné à l'Hôpital et à domicile pour la même maladie, il aura droit au séjour gratuit à l'Hôpital (comme prévu sous l'alinéa 1), puis au remboursement de ses frais de ma-

ladie à domicile, jusqu'à concurrence de 3 fr. par jour, sans que, cependant, la somme totale versée par la Caisse Maladie puisse dépasser 270 fr. pour la même maladie.

Demandes de secours. — ART. 9. - En cas de maladie, l'étudiant doit se procurer deux formulaires d'assurance auprès du secrétaire de l'Université.

Le *formulaire A*, dûment rempli, sera remis au médecin traitant, qui l'adressera immédiatement au Comité de la Caisse d'Assurance. L'étudiant n'a droit à des secours qu'à partir de la date à laquelle le formulaire A a été signé par le médecin.

Le *formulaire B* sera retourné au Comité de la Caisse par l'étudiant, dès qu'il sera considéré comme guéri, mais au plus tard 120 jours après la date de remise des formulaires A et B par le secrétaire de l'Université. L'étudiant qui n'aura pas retourné le formulaire B dans le délai ci-dessus, pourra être déclaré déchu de tous droits à des secours.

Des déclarations sciemment fausses de la part du malade ou de ses ayants-droit, au sujet de la maladie, de son début, de sa durée, des frais payés, etc., donnent droit à la Caisse de refuser toute indemnité.

Le Comité de la Caisse a le droit de faire examiner l'étudiant malade par son médecin-conseil afin de vérifier si la maladie dont il est atteint répond aux conditions de l'assurance.

ART. 10. - Les secours ne sont accordés à l'étudiant malade que si les formulaires A et B portent la signature d'un médecin autorisé à pratiquer dans le canton de Genève.

Lorsque les formulaires A et B porteront la signature d'un médecin ne pratiquant pas dans le canton de Genève, le Comité de la Caisse Maladie décidera si l'étudiant a droit à une allocation.

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 h.); en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 20 à 22 heures, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2^e janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul E. Martin, D^r ès lettres.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

ADDRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
 Bard, Louis, avenue Jules-Ferry, 4, Lyon.
 Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.
 Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
 Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschol, 1.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
 Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 15.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizol, 7, Malagnou.
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
 Cristiani, Hector, Corratérie, 15.
 De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
 Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
 Eternod, Auguste, Ecole de Médecine.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
 François, Alexis, route de Florissant, 8.
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
 Gautier, Pierre, chemin du Square, 3.
 Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 28.
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
 Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.
 Guex, Robert, Lausanne.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guyénot, Emile, avenue des Arpillières, 15.
- MM. Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Kaden, Erich Hans, Université.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.
 Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
 Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.
 Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
 Martin, Victor, Bachet de Pesay, par Carouge.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Neumann, Gottlieb-August, Grêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Pognat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Reverdin, Jacques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Albert, Corratérie, 24.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roch, Maurice, route de Chêne, 62.
 Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Sarasin, Charles, Grand-Sacconex.
 Sauser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 8.
 Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
 Seltz, Charles, rue de l'Évêché, 7.
 M^{lle} Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.
 MM. Tœndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
 Wavre, Rollin, rue LeFort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Wenger, Paul, rue Cavour, 9.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wornier, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.
 Wuarin, Louis, La Chênaille, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Burky, Charles, quai de Bergues, 29.
 Lemaitre, Auguste, rue des Plantaporrêts, 2.
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Julliard Charles, rue du Rhône, 2.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 18.
 Pfeeffli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
 Benrubi, Isaac, avenue Sorèl, 2.
 Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
 Betchov, Nicolas, rue des Eaux-Vives, 47.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
 Bouchardey, François, rue Jacques-Dauphin, 9 bis, Carouge.
 Caleb, Albert, rue Bovy-Lysberg, 8.
 Carl, Jean, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
 Christin, Edouard, Clinique Mont-Riant, Chamby-sur-Montreux.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Cornioley, Charles, place Claparède, 5.
 Courtois, Louis-John, rue Henri-Mussard, 3, Eaux-Vives.
 Cramer, Alec, avenue Gaspard-Valette, 9.
 Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
 Forel, A.-J., La Métairie, Nyon.
 Gampert, Auguste, avenue de la Razude, 10, Lausanne.
 enequand, Charles, presbytère, Versoix.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Heinis, H., rue Pré-Jérôme, 15 bis.
 Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.

- MM. Junod, Henri-A., chemin de Grange-Canal, 29.
 Kœnig, René, chemin du Square, 3.
 Krestoff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
 Lagotata, Henri, rue de l'Ecole-de-Médecine, 2.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.
 Lévy-Du Pan, Ernest, avenue de la Gare, 4, Lausanne.
 M^{lle} Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard.
 MM. Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sènebier, 20.
 Mercier, Alfred, chemin Sautter, 15.
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Paillard, Henri, rue Saint-Léger, 5.
 Paréjas, Edouard, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
 Ponzone, Amedeo, place Claparède, 7.
 Privat, Edmond, boulevard du Théâtre, 12.
 Regard, Georges, rue de Hollande, 16.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reverdin, Louis, route de Chêne, 20.
 Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
 Saloz, Charlie, Les Murailles, Vésenaz.
 de Saussure, Raymond, Tertasse, 2.
 Sechehayé, Albert, rue Tœpffer, 3.
 Suss, Jude, rue du Conseil-Général, 11.
 Thomas, Emile, route de Florissant, 4.
 Thomas, Frank, clos Belmont, route de Chêne.
 Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
 Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.
 Velleman, Antoine, chemin Peschier, 10, Champel.
 Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
 M^{lle} Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Zaytzeff, Nicolas, rue Antoine-Carteret, 12.
 Zbinden, Louis, route de Florissant, 9.
 Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie.

M^{me} Becchio, Julie, Ecole de Médecine.

M^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M^{me} Ludy, Emma, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile.

M^{me} Pianca, Jeanne, Policlinique.

M. Perey, Henri, Institut d'Hygiène.

M^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire.

M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.

M. Vallier, John, Observatoire.
